

N°517 - Vendredi 22 mai 2020

[www.lerelecqkerhuon.bzh](http://www.lerelecqkerhuon.bzh)

## DÉCONFINEMENT PROGRESSIF 11 mai - 1er juin

*oui, mais ....*

**RESTEZ  
PRUDENTS !**

Le Relecq  Kerhuon



## SERVICES MUNICIPAUX

Les horaires habituels sont rétablis :

8h30-12h et 13h30-17h30 du lundi au vendredi.

Afin d'éviter que les personnes ne se croisent,  
l'entrée se fait par la rue de l'Hôtel de Ville (arrière),  
la sortie par la place de la Libération (avant).

PRIVILEGIEZ AU MAXIMUM LE TÉLÉPHONE,  
NE VOUS DÉPLACEZ QU'EN CAS DE NÉCESSITÉ.

Les services technique, urbanisme, communication  
ainsi que le pôle Solidarités (CCAS, Bureau de l'emploi)  
reçoivent uniquement sur rendez-vous.

## RÉOUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE MARDI 26 MAI



### HORAIRES D'OUVERTURE



DU MARDI AU VENDREDI : 14h - 18h  
LE SAMEDI : 10h - 12h30 ; 14h - 18h

EMPRUNTEZ JUSQU'À **12 DOCUMENTS**  
POUR 8 SEMAINES

ABONNEMENTS PROLONGÉS **JUSQU'AU 30 JUIN**



### ENTRÉES LIMITÉES

RÈGLES À RESPECTER LORS DE VOTRE VISITE



Portez un masque



Utilisez le gel mis à  
disposition



Suivez le sens de  
circulation



Respectez 1 m de  
distance



1 personne  
par foyer  
sur rdv pour les foyers  
monoparentaux

Les services suivants ne sont pas disponibles :

- le café culturel
- le travail sur place
- l'accès aux ordinateurs et aux consoles de jeu vidéo
- la consultation sur place de documents et de la presse

## CONCOURS DE DESSIN

Le tirage au sort du concours organisé pendant le  
confinement a eu lieu mercredi.

**Retrouvez les résultats en vidéo sur :**

 Médiathèque François Mitterrand-Le Relecq-Kerhuon

[www.lerelecqkerhuon.bzh](http://www.lerelecqkerhuon.bzh)

et les réseaux sociaux de la ville

*A 11h ce vendredi*

Médecin de garde : le week-end et de nuit appeler le 15 en cas d'urgence.  
Infirmier(e)s : contactez votre cabinet habituel ou le plus proche de votre domicile.  
Pharmacie de garde : samedi après-midi et lundi matin :  
POTIN, 8 rue Victor Hugo - 02.98-28.14.01  
nuit et jours fériés : composer le 3237  
Dépannage ERDF - Electricité : 09.726.750.29  
Dépannage GRDF - Gaz : 0 800 47 33 33  
Éclairage public : service technique - 02.98.28.61.46  
le week-end, élu de service.  
EAU DU PONANT, en cas de fuite d'eau : 02.29.00.78.78  
MARCHÉ HEBDOMADAIRE place de la Résistance :  
Traditionnel et Bio : le vendredi de 16h à 20h.  
Traditionnel : le samedi matin.  
Élu de service en cas d'urgence (en dehors des horaires d'ouverture mairie) :  
06.70.64.13.48



## VIE MUNICIPALE

### ETAT CIVIL - POPULATION

**RECENSEMENT CITOYEN** : Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent obligatoirement se faire recenser en mairie à partir de leurs 16 ans révolus, dans le trimestre de leur anniversaire. Cette inscription permet d'être convoqué.e à la journée défense et citoyenneté ainsi que l'inscription d'office sur la liste électorale. Seule la preuve de la participation à la journée défense et citoyenneté est désormais exigée pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, quel que soit l'âge entre 16 et 25 ans. Une attestation (à conserver précieusement) leur sera délivrée. Aucun duplicata ne sera délivré. Se présenter en mairie avec le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

### PETITE ENFANCE

**ACCUEIL PETITE ENFANCE** : Pour toute demande de renseignements, pour obtenir la liste des assistantes maternelles, ou les dossiers de préinscription en crèche, le Relais Parents Assistantes maternelles (RPAM) reste joignable, uniquement par mail :  
rpam.kerhuon@mairie-relecq-kerhuon.fr

**NAISSANCES** : Louise LAÉ / Côme DESSEAUX / Eloïse COPPIN / Stanislas MAGUEUR / Ethan BOURDELLE / Charlie RICHARD GOUËS / Lison GUYONVARCH / Eliott ROLLAND / LéonieCHANTELOT / Nathan FERREIRA / Camille CARUSO / Emilie WOOLARD / Romy CARIOU / Marius ANOUILH / Inahë MARION / Agathe DINANE / Paula LE ROY / Marceau Kerdilès / Stacy JAOUEN / Armand LABORY / Nino MARTINS.

**DECÈS** : Francine BIZIEN, veuve THOBY, 83 ans / Anne TANGUY, veuve ROMEUR, 98 ans / Dominique CAILLEAU, 58 ans / Monique BAOT, 67 ans / Marcelle BAUCHÉ, épouse CRÉACH, 80 ans / Robert DALIBON, 95 ans / Jean VAQUETTE, 81 ans / Yvette LE JOLIVET, veuve BERTHOU, 98 ans / Simone ROUMP, épouse DÉNÈS, 78 ans / Jean DANTEC, 89 ans / Annie LAOT, épouse QUEFFÉLÉANT, 61 ans / Lucien PÉRENNÈS, 85 ans / Emile LE ROUX, 80 ans / Jeanne THOMAS, veuve BONNIVEN, 91 ans / Gildas LE BOLC'H, 44 ans / Anne-Marie KERNÉIS, veuve LE MARCHADOUR, 90 ans / Gérald MICHEL, 48 ans / Fernand LE SAUX, 96 ans / André LE ROY, 87 ans / Gérard PIGNON, 74 ans / Michel BERTHOU, 75 ans / Michel CRENN, 82 ans.

### VIE SCOLAIRE

**L'école Jules Ferry reprendra ses activités le lundi 25 mai.**

**RENTREE 2020/2021** : Vous pouvez toujours inscrire votre enfant au sein des établissements scolaires publics de la ville.

Pour cela, c'est simple :

1) Envoyez un mail à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse afin de savoir de quelle école vous dépendez.

[mej@mairie-relecq-kerhuon.fr](mailto:mej@mairie-relecq-kerhuon.fr)

2) Envoyez un mail à l'école concernée avec les documents suivants : - certificat d'inscription reçu par la MEJ, - copie du livret de famille (page parents et enfant), - copie des pages vaccinations du carnet de santé.

Jules Ferry : [ec.0290901X@ac-rennes.fr](mailto:ec.0290901X@ac-rennes.fr)

Jean Moulin : [ec.0290507U@ac-rennes.fr](mailto:ec.0290507U@ac-rennes.fr)

3) Un rendez-vous téléphonique vous sera proposé par la directrice de l'école.



**WATTY À L'ÉCOLE** : Mis en place dans 60 classes de Brest métropole, le programme Watty à l'école vise à sensibiliser les enfants des CE2, CM1 et CM2 aux économies

d'énergie et d'eau. En avril, les enfants ont été invités par mail à participer au concours d'expression artistique sur le thème « Quels héros êtes-vous pour la planète ? ».

Aujourd'hui, chacun peut aller voter pour sa ou ses réalisation(s) préférée(s), qu'il ait participé ou non au programme. Il suffit de se rendre sur le site internet du concours : <https://concours.watty.fr/>

Pour attribuer son vote à une réalisation, il suffit de cliquer sur le petit cœur en bas à droite de la miniature. Il est possible de voter pour plusieurs réalisations de plusieurs écoles, communes ou régions.

L'annonce des résultats régionaux se fera le 29 mai, une réalisation gagnante nationale, sera annoncée le 8 juin sur le site du concours.

# VIE MUNICIPALE

## URBANISME

**PERMIS DE CONSTRUIRE** : Guillaume BEAUGÉ, allée de Lossulien, réhabilitation, rénovation, extension.

SCI CHARMING, 755 rue Anatole Le Braz, extension.

Simon DEZEIX, 130 rue Lucie Aubrac, extension.

Yves et Marie-Marguerite HABASQUE, 1 rue Armor, extension et rénovation.

**DECLARATION PRÉALABLE** : Kilian QUERLLOU, 3 rue Roberval, ouvertures.

## RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES PLAGES ET SENTIERS CÔTIERS Arrêté municipal (extrait - arrêté complet sur le site de la ville)

**SONT AUTORISÉES** : • Les activités de loisirs individuelles de promenade et de jogging (jogging autorisé entre 7h à 20h sur les plages et entre 7h et 14h sur les sentiers du Bord de l'Anse).

• La pratique individuelle des sports nautiques et de baignade est autorisée sous condition de la qualité de l'eau.

**SONT INTERDITS** : • Les rassemblements de plus de 8 personnes,  
• L'installation prolongée sur la plage, sur les sentiers et sur les parkings attenants, en position assise ou allongée, pour une durée supérieure à 20 minutes (sauf contrainte de santé nécessitant des pauses plus longues),  
• L'accès aux espaces de jeu, la consommation d'alcool, les barbecues, l'organisation de repas sur les plages, les sentiers et les parkings attenants.

⚠ L'accès au sentier littoral entre CAMFROUT et LE MOULIN BLANC reste interdit.

**RECOMMANDATIONS** : Le lavage de main avant et après l'activité sportive est fortement recommandé.

Sur les plages, chacun devra veiller à garder une distance :

• D'au moins 2 m pour les promeneurs isolés, ou entre les familles et petits groupes de proches,

• D'au moins 4 m pour les joggers et autres activités dynamiques, avec toute autre personne.

Dans les sentiers étroits le port du masque est recommandé ; il est conseillé de venir à un moment de faible fréquentation.

## PHOTO DE LA SEMAINE

**JARDINS PARTAGÉS** : La nature aussi se déconfiner, les plants s'épanouissent, soigneusement accompagnés par les occupants des parcelles.



## EMPLOI

**SERVICE EMPLOI - EN MAIRIE**  
**02.98.28.61.44**

Le Service Emploi accueille les personnes en recherche d'emploi le mardi matin, jeudi toute la journée et le vendredi matin. Prendre rendez-vous impérativement avant de de vous présenter, pour éviter un trop grand nombre de personnes dans le service. 02.98.28.61.44 - 02.98.28.44.96. [service-emploi@mairie-relecq-kerhuon.fr](mailto:service-emploi@mairie-relecq-kerhuon.fr)

## NOUS CONTACTER

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h30.  
Permanence État Civil :  
le samedi de 9h à 12h.

Standard/Accueil	02.98.28.14.18
Secrétariat du Maire/Secrétariat Général	02.98.28.61.35
Cabinet du Maire	02.98.28.30.00
État Civil	02.98.28.28.78
Élections	02.98.28.28.77
Urbanisme	02.98.28.61.43
Services Techniques	02.98.28.61.46
Comptabilité	02.98.28.61.39
Éducation, enfance, jeunesse, cantine	02.98.28.38.38
Service Emploi	02.98.28.61.44
Communication	02 98 28 61 30
Gestion des Salles	02.98.28.14.18
Culture	02.98.28.61.31
Sport	02.98.28.47.47
Police Municipale	02.98.28.61.42
Solidarité/CCAS/ Logement	02.98.28.44.96
SSIAD	02.98.28.38.29

## VIE ASSOCIATIVE

**LOISIRS VOYAGES** : Compte tenu des conditions sanitaires actuelles l'association a pris la décision de supprimer la sortie programmée le 6 juin et de reporter à 2021 le séjour vendéen. Pour tout renseignement complémentaire : 02.98.28.47.61 06.60.23.05.38 ou 02.98.30.51.51.

**MISE À L'EAU DES BATEAUX APACK ET APPRK** : Du 22 au 27 mai de 8h à 19h, le stationnement de tous véhicules sera interdit sur la Cale du Passage, rue de la Corniche (partie comprise entre le boulevard Gambetta et la rue du Gué Fleuri), Venelle Rosalie Léon et sur le terre-plein de Camfrout.

# ENVIRONNEMENT



**SAUVONS LES HIRONDELLES** : Depuis environ 30 ans la population d'hirondelles a diminué de 40% dans l'hexagone. Les principales causes de ce déclin sont la destruction des nids et l'utilisation massive d'insecticides. Si vous avez un nid sous votre toit, ne le détruisez pas, même après le départ des hirondelles, car celles-ci y retourneront au printemps prochain.

N'oublions pas que les hirondelles et les martinets jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes ; elles permettent en particulier de lutter naturellement contre les moustiques.

Si cette nidification vous occasionne une gêne, contactez la Ligue de Protection des Oiseaux : finistere@lpo.fr ou au 07.49.22.17.84, qui vous apportera des solutions durables.

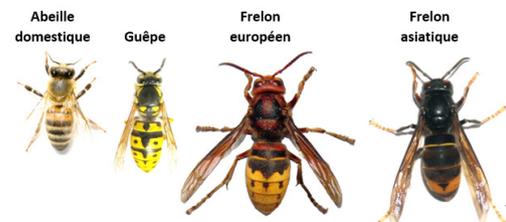
**RAPPEL DE LÉGISLATION** : LES HIRONDELLES & LES MARTINETS SONT DES OISEAUX PROTEGES : Article L 415-3 du code de l'Environnement. La destruction intentionnelle des nids est une infraction constitutive d'un délit qui expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150.000 € et 3 ans d'emprisonnement.



**FRELON ASIATIQUE** : La période particulière que nous vivons ralentit la vie de tous, mais pas celle des frelons asiatiques qui reprennent de l'activité en cette période. Veillez à éviter le développement de ces bêtes en surveillant l'installation de nids primaires. Il est important d'éliminer les nids au stade primaire car les œufs déposés par la fondatrice, alors seule dans son nid,

ne se sont pas encore transformés en ouvrières. C'est seulement au bout de 30 jours que ces dernières apparaissent.

Pensez à vérifier sous les espaces abrités de vos maisons, garages, cabanons, nichoirs...



Si vous pensez avoir détecté un nid, prenez contact avec la Mairie (02.98.28.14.18) afin que le référent communal vienne constater, agisse si c'est en son pouvoir ou fasse intervenir une entreprise spécialisée. Restez très vigilants et ne détruisez pas les nids vous-mêmes.

## REPRISE DE LA COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS



Le ramassage de bacs jaunes a repris progressivement, une semaine sur deux dans un premier temps.

Sur la commune, les bacs sont collectés en semaines impaires - prochaine collecte durant la semaine du 1er juin.

Des perturbations pouvant survenir, veillez à sortir les bacs la veille du jour habituel de collecte et à attendre le passage du camion de ramassage pour les rentrer.

Ne pas tasser les ordures dans le bac. Les dépôts au sol et les débordements ne seront pas collectés.

**DECHETTERIE** : Par arrêté en date 13 mai, la Préfecture du Finistère a mis fin au système limitant l'accès des déchetteries selon les numéros de plaques d'immatriculation.

La déchetterie de Lavallot est donc de nouveau accessible sans restriction à tous les particuliers de Brest métropole. En revanche, en raison des règles de distanciation, l'attente peut être longue. Si vous ne pouvez pas différer votre venue, veillez néanmoins à trier les déchets par type pour permettre un passage plus rapide et évitez les heures de forte affluence (à l'ouverture du site). Privilégiez le milieu d'après-midi.

Horaires d'été : du lundi au samedi, 9h30 - 12h30 et 14h - 19h / le dimanche, 9h30 - 12h30.



## COMMENT METTRE UN MASQUE GRAND PUBLIC ET LE PORTER ?

Les étapes indispensables à suivre pour qu'un masque, qu'il soit chirurgical ou en tissu, soit efficace :

- Se laver les mains avant de mettre son masque,
- Toujours le saisir par les élastiques pour le positionner,
- Le placer en vérifiant devant un miroir qu'il couvre toutes les zones indispensables : nez, bouche mais aussi menton.

- Vous devez remplacer votre masque pour un autre après une durée de 4h.
- Ne manipulez le masque que par les élastiques : l'extérieur du masque peut être potentiellement souillé et infecté.
- Posez-le si possible dans une boîte hermétique en attendant un lavage.
- Lavez-vous immédiatement les mains.

## COMMENT LAVER SON MASQUE REUTILISABLE ?

- Le lavage du masque grand public en tissu doit être fait à la machine à laver via un cycle de minimum 30 minutes à 60 degrés. Ce procédé, validé scientifiquement, permet de tuer toutes les bactéries.
- Les sécher en sèche linge. Si vous n'en avez pas, assurez-vous que les masques soient secs dans les deux heures suivant la sortie de la machine. Utilisez un sèche cheveux si besoin.
- Ranger les masques individuellement dans une poche ou une boîte en plastique propre.